



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 22.168

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs spécifiques
aux actions Ville d'Art et d'Histoire
(Régie N°43000-38)*

=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision DC N°21/518 en date du 18 octobre 2021 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 21 octobre 2021,

. Vu la décision DC N°21/692 en date du 23 décembre 2021 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, rendue exécutoire le 27 décembre 2021,

DECIDE

- de modifier la décision DC N°21/518 en date du 18 octobre 2021 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire, comme suit :

- Animation patrimoniale (vert)..... 5,00 €

- de modifier la décision DC N°21/692 en date du 23 décembre 2021 concernant la fixation des tarifs spécifiques aux actions Ville d'Art et d'Histoire (applicables à compter du 1er septembre 2022), comme suit :

- Animation patrimoniale (vert)..... 5,20 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7018 – Fonction 335 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 avril 2022
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 20 avril 2022
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET